



# APPEL A PROJETS POLITIQUE DE LA VILLE 2023

# Critères d'éligibilité et de sélection des projets

Quartiers concernés	délimite leurs périmètres. Ils sont con www.geoportail.gouv.fr.  Liste des qu  Bédier - Boutroux (13e)  Villa d'Este (13e)  Kellermann - Paul Bourget (13e)  Jeanne d'Arc - Clisson (13e)  Oudiné - Chevaleret (13e)  Didot - Porte de Vanves (14e)  Porte de St-Ouen - Porte Pouchet (17e)  Blémont (18e)  Porte Montmartre, Poissonniers -  Moskova (18e)  La Chapelle - Evangile (18e)  21 quartiers dits « de veille active » : te cohésion sociale (CUCS) ne relevant plus de	artiers prioritaires  Goutte d'Or (18e) Porte de la Chapelle - Charles Hermite (18e) Stalingrad Riquet (19e) Michelet - Alphonse Karr - Rue de Nantes (19e) Chaufourniers (19e) Danube - Solidarité - Marseillaise (19e) Algérie (19e) Compans - Pelleport (19e, 20e) Les Portes du Vingtième (20e) Grand Belleville (10e, 11e, 20e)  ous les périmètres de l'ancien Contrat urbain de les quartiers prioritaires du nouveau contrat de ville le précédent Contrat Urbain de Cohésion Sociale
Public		(quartiers prioritaires + quartiers de veille active) doivent être les bénéficiaires des actions proposées.  ncerné(s), qualifiera le type de public ciblé pour e et l'âge des habitants des quartiers prioritaires et
Thématiques prioritaires	<ul> <li>Les projets doivent répondre aux objectifs des trois piliers du contrat de ville :</li> <li>Grandir : favoriser la réussite scolaire et éducative ; accompagner les parents dans leur rôle éducatif et dans les relations avec l'école ; favoriser l'insertion sociale et l'autonomie des jeunes ; favoriser l'accompagnement à la scolarité.</li> <li>Travailler : favoriser l'accès à l'emploi et sécuriser les parcours ; favoriser l'accès à l'emploi des jeunes ; agir pour le développement économique local.</li> <li>Habiter : favoriser l'accès et le maintien dans le logement ainsi que la mobilité choisie des ménages ; faire des espaces collectifs des espaces communs ; accompagner les transformations urbaines et mieux insérer les quartiers dans la ville.</li> </ul>	

Outre les 3 axes prioritaires du contrat de ville, les thématiques transversales suivantes sont attendues :

- la sensibilisation à la citoyenneté, à la laïcité et aux valeurs de la République, la lutte contre les discriminations et les préjugés. La constitution et le maintien d'un dialogue serein entre les habitants, notamment les jeunes, et les institutions;
- les impératifs liés à l'adaptation au changement climatique, qui impacte plus fortement les populations des quartiers populaires. Il s'agit d'organiser dès à présent la transition écologique dans ces quartiers, notamment au niveau alimentaire en promouvant une alimentation durable ;
- la santé, notamment mentale, et celle des jeunes en particulier ;
- l'accès aux droits, ce qui inclut la lutte contre la fracture numérique et le non-recours ;
- des projets liés au sport et à la culture, dans la perspective des Jeux Olympiques 2024 ;
- le principe d'égalité entre les femmes et les hommes posé comme prérequis dans chaque action.

# Critères d'éligibilité

Les projets devront répondre aux critères suivants :

- la prise en compte des priorités du territoire, des besoins des habitants et leur participation, le cas échéant, à la définition et à la mise en œuvre de l'action ;
- les conditions pratiques permettant aux publics visés de pouvoir effectivement bénéficier des actions (lieux, horaires, notamment en soirée et le week-end);
- l'impact en faveur du désenclavement du quartier et la capacité du porteur à aller vers les publics ;
- la qualité et l'importance du partenariat, l'articulation avec le droit commun (politiques publiques des différents services de l'Etat ou des collectivités territoriales) et les ressources et instances locales ;
- la prise en compte de l'égalité femmes-hommes de la conception du projet à sa mise en oeuvre ;
- la prise en compte des enjeux de citoyenneté et de promotion des valeurs républicaines ;
- la définition d'indicateurs permettant de mesurer la réalisation de l'action mise en œuvre ;

#### **Procédure**

Pour un même projet, l'Etat et la Ville de Paris peuvent être conjointement sollicités (faire apparaître les demandes Etat et/ou Ville dans le budget sur les lignes correspondantes). Les demandes de subventions déposées auprès de la Ville, le seront sur la plateforme *Paris Asso* et les demandes de subventions auprès de l'Etat seront déposées sur la plateforme *Dauphin*.

Les demandes de subventions devront être déposées suivant les instructions décrites dans la fiche « Modalités de dépôt de vos demandes de subvention » jointe à cet appel à projets.

Le contrat de ville expirant à la fin de l'année 2023, aucune convention pluriannuelle d'objectifs ne sera signée avec l'Etat.

Les dossiers incomplets, non signés et/ou non accompagnés des documents nécessaires ne seront pas instruits.

## Évaluation, bilan et communication

Conformément aux termes de la décision attributive de financement ou de la convention, l'envoi du compte-rendu de l'action est obligatoire (saisie en ligne sur le site de l'ANCT et/ou dépôt du bilan sur Paris Asso en fonction des financements Ville et/ou Etat reçus).

Le non-respect de cet engagement donne lieu à un ordre de reversement de la subvention.

Le dépôt d'une demande de subvention au titre de l'appel à projets 2023 doit respecter deux préalables :

- 1. la justification de l'ensemble de vos actions financées au titre de 2021 avec des bilans définitifs fournis au 31/06/2022.
- 2. l'ajout du bilan intermédiaire 2022 (spécifiant les ajustements éventuels liés au contexte sanitaire exceptionnel) si une subvention vous a été accordée pour une action en reconduction en 2023.

Le non-respect de ces deux conditions entrainera le refus de l'octroi d'une subvention lors de l'examen de la demande.

Toute action ayant bénéficié d'une subvention pourra faire l'objet d'un contrôle de la part des services instructeurs.

En cas de financement de votre action, vous devrez mentionner dans toutes vos communications la participation de la Ville de Paris et/ou de l'Etat à votre projet.

# La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 14 octobre 2022.

Pour tous renseignements complémentaires qui pourraient vous être utiles, merci de contacter :

# Equipes de développement local (EDL)

Quartiers du 10e arrondissement

☎: 01 42 46 40 50 celeste.rouberol@paris.fr rime.ajana@paris.fr

Quartier Fontaine-au-Roi (11°)

10 1 47 00 66 03

Saliha.bedahane@paris.fr

Quartiers du 13<sup>e</sup> arrondissement 2 : 01 45 84 02 64

Michael.richard@paris.fr

Quartier Porte de Vanves / Didot (14e)

**☎**: 01 43 95 66 11 **Marc.coelho@paris.fr**

Quartier de la Porte de Clichy / Porte Pouchet / Porte de Saint-Ouen (17e)

**2**: 01 42 63 35 24

Anasthasia.oberthal@paris.fr Felix.lachesnaie@paris.fr Sabrina.kehli@paris.fr

Quartier des Portes du 18e arrondissement

Quartier des Faubourgs du 18ème arrondissement

☎: 01 71 28 20 46 Juliette.busquet@paris.fr

Quartiers du 19e arrondissement

☎: 01 40 38 36 04 Sarah.kennani@paris.fr

Quartier Belleville - Amandiers - Pelleport (20e)

☎ : 01 40 33 15 88
Roman.osowski@paris.fr

# Délégués du préfet

#### **Christophe CHAUDRIN**

06 77 02 21 28 <a href="mailto:christophe.chaudrin@paris.gouv.fr">christophe.chaudrin@paris.gouv.fr</a>

11è-20è : Grand Belleville 19e-20e : Compans Pelleport

#### Victor VERCRUYSSE

06 49 24 49 95

victor.vercruysse@paris.gouv.fr

13<sup>è</sup>: Bédier – Boutroux, Jeanne d'Arc – Clisson, Kellermann – Paul Bourget, Oudiné – Chevaleret, Villa d'Este

14è: Didot - Porte de Vanves

#### Mathilde SOILLEUX

06 82 96 07 43

mathilde.soilleux@paris.gouv.fr

17<sup>è</sup>: Porte de Saint-Ouen – Porte Pouchet

18è: Porte Montmartre – Porte des Poissonniers – Moskova, Blémont, Porte de la Chapelle - Charles Hermite, La Chapelle-Evangile

#### Lucie DERUDET

06 42 51 52 79

Lucie.derudet@paris.gouv.fr

10e Grand Belleville

18è: Goutte d'Or

## Angèle ROISIN

06 31 93 64 79

angele.roisin@paris.gouv.fr

19è : Stalingrad Riquet, Michelet-Alphonse Karr-rue de Nantes, Chaufourniers

### Claire TOURNIER

06 46 14 02 85

claire.tournier@paris.gouv.fr

19è : Danube – Solidarité – Marseillaise, Algérie

20è: Les Portes du Vingtième